



**Rentrée solennelle de
l'École de formation des Barreaux
Promotion Abdou Diouf 2008-2009**

**Allocution de
Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie**

Paris, 7 janvier 2008

www.francophonie.org

Plusieurs raisons expliquent la fierté et la joie que je ressens en ce moment de la rentrée solennelle de la promotion 2007-2008 de l'École de formation des Barreaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris qui portera mon nom, puisque tel est l'honneur que vous m'avez fait.

La première vient de ce que vous représentez : 1417 élèves, jeunes gens et jeunes filles déjà bardés de diplômes universitaires et appelés à accomplir certaines des tâches les plus nobles et les plus nécessaires dans notre monde injuste et compliqué : défendre ceux qui s'estiment victimes d'une injustice, conseiller ceux qui ont besoin d'être éclairés et aidés.

Ce métier d'avocat, je vais vous faire une confidence : j'ai failli l'exercer. Mon Directeur de travaux pratiques à la faculté de Dakar, qui trouvait que j'étais bon en droit, voulait que je m'oriente dans cette voie, et j'ai été tenté de le faire. Je me sentais plutôt attiré par le droit public, mais je me souvenais des audiences dans ma ville de Saint-Louis du Sénégal où, enfant, j'aimais aller écouter le jeudi les plaidoiries au Palais de Justice. Finalement, j'ai été orienté vers l'École nationale de la France d'Outre Mer, à la sortie de laquelle j'ai été affecté dans d'autres palais, ceux de l'exécutif, après avoir une nouvelle fois failli être nommé Auditeur à la Cour suprême.

Rassurez-vous, je ne confonds pas pour autant pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire. Montesquieu a raison de l'écrire, dans « l'Esprit des lois » : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Il a raison de dire que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire doivent être séparés et indépendants les uns des autres. Cette indépendance entre les pouvoirs, je me suis efforcé de la respecter tout au long de ma vie politique et dans mes fonctions de Chef de l'Etat sénégalais, et je vous invite, là où vous serez, et même si cela est difficile, à la revendiquer sans faiblesse dans l'exercice de votre profession, car il en va de la démocratie.

Une seconde raison pour laquelle je suis heureux d'avoir été choisi afin d'être votre parrain, c'est que j'y vois une forme de reconnaissance à l'égard de mon pays, le

Sénégal, dont la tradition juridique est solidement établie, tant en ce qui concerne la qualité de ses professionnels du droit qu'en ce qui concerne la vitalité de sa pratique démocratique.

En choisissant pour parrain un Sénégalais, un Africain, un citoyen de la Francophonie et finalement du monde, vous prenez en compte la réalité de la mondialisation, mais vous marquez aussi votre intérêt pour un monde de la diversité des origines et des cultures.

Je vois dans ce choix le signe de l'ouverture croissante de votre École sur le monde international.

Cette ouverture, elle se marque d'abord au sein même de votre promotion, qui comporte plusieurs dizaines d'élèves étrangers venus d'horizons très divers.

Elle se mesure aussi dans la nature même des enseignements de votre École qui font une place de plus en plus importante aux formations et stages dans des juridictions et organismes étrangers et internationaux.

Elle s'exprime également dans vos prévisions et vos souhaits puisque près d'un quart d'entre vous, dans une enquête récente ont répondu que, dans les cinq années à venir, ils s'imaginaient vivre hors de France.

Dans l'exercice de votre métier d'avocat, vous serez amenés à dépasser de plus en plus le cadre national.

Cela est vrai bien sûr pour les pays de l'Union européenne, dont les normes juridiques et économiques sont et seront de plus en plus imbriquées. Mais cela vaut également pour le monde entier, car vous aurez, demain plus encore qu'aujourd'hui, à connaître d'affaires impliquant plusieurs États et plusieurs systèmes juridiques.

Dans ce monde interdépendant et complexe, dans ce maquis de textes et de procédures, vous aurez à introduire de la clarté. Il vous faudra pour y parvenir beaucoup d'intelligence et de compétence.

J'espère que vous saurez y ajouter la soif de justice et de vérité dont notre monde a besoin.

Je souhaite aussi que vous ayez à cœur de défendre les vertus de notre système juridique, le système romano-germanique, face à ceux qui veulent démontrer, avec des arguments qui cachent mal les intérêts, souvent économiques, qui les sous-tendent, la supériorité de la common law. S'il est vrai que, dans certains domaines, et pour

certaines procédures, nous avons à apprendre d'autres systèmes juridiques, et qu'il faut savoir puiser dans chacun les meilleures pratiques, il est non moins évident qu'aucun système juridique ne saurait prétendre régenter à lui seul les relations entre les individus et entre les États.

En insistant ainsi sur les vertus de la diversité et du pluralisme, j'aborde la troisième raison pour laquelle je suis heureux d'être ici aujourd'hui devant vous, afin d'évoquer une cause qui me tient à cœur et qui est ma responsabilité actuelle, celle de la Francophonie.

La Francophonie, c'est d'abord bien sûr la défense et la promotion de la langue française. Et j'espère à cet égard que vous serez aussi, dans l'exercice de votre métier, des avocats éloquentes et convaincants de notre langue.

Mais la Francophonie, ce n'est pas seulement la défense de la langue française. C'est aussi, et à travers d'ailleurs la défense de cette langue, le combat pour faire progresser certaines valeurs, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, les droits de l'Homme, l'État de droit. Toutes causes dont vous devrez être les ardents défenseurs dans un monde secoué par l'injustice et la violence et qui manque de repères.

Le monde francophone s'est doté à Bamako, le 3 novembre 2000, d'une déclaration qui constitue, en matière de démocratie et de droits de l'Homme, notre charte fondamentale¹.

Pour aider au respect de cette charte, exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les violations des droits de l'Homme et contribuer à la prévention des crises, l'Organisation internationale de la Francophonie, qui regroupe 68 États et gouvernements membres ou observateurs, a constitué, en liaison avec de nombreuses organisations gouvernementales et de nombreux acteurs de la société civile, un réseau d'observation et d'évaluation des pratiques de la démocratie et des droits et libertés dans l'espace francophone.

Je souhaite que vous puissiez, dans l'exercice de votre future profession, contribuer à cette action de défense de la paix et des droits de l'Homme, si nécessaire dans le monde d'aujourd'hui.

¹ Déclaration complétée par celle de Saint Boniface en 2006.

De même, notre Organisation développe une coopération importante avec le monde de la justice dans les pays francophones, qu'il s'agisse des Cours constitutionnelles, des Cours de Cassation et Tribunaux judiciaires, des Cours administratives, des cours des comptes ou des barreaux et professions juridiques. J'espère que vous serez d'actifs participants de cette action en faveur de la consolidation de l'État de droit et du renforcement de l'indépendance de la justice partout où elle est menacée.

Mais la Francophonie, c'est aussi, et j'y reviens, le combat pour la diversité. Nous ne sommes pas contre les autres langues ou contre les autres cultures, bien au contraire : nous sommes contre l'impérialisme d'une langue unique, d'un système juridique unique, d'une culture uniformisée. Nous sommes contre la pensée unique.

Nous sommes pour la diversité des langues, des cultures et des systèmes juridiques, même si cela n'exclut pas, bien au contraire, et nous y travaillons, la coopération entre les ensembles culturels, linguistiques et juridiques.

Et c'est la raison pour laquelle l'Organisation internationale de la Francophonie a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la ratification de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, convention qui est entrée en vigueur depuis le 18 mars 2007.

Chers élèves, et - puisque je suis votre parrain - mes chers filleuls,

Le respect de la diversité, la défense du pluralisme sont une des formes essentielles de la tolérance.

Dans l'exercice de votre beau métier, vous aurez à faire preuve de conviction. Mais l'exercice de la conviction n'interdit pas la pratique de la tolérance.

Je vous demande d'être, en même temps que d'ardents défenseurs de vos dossiers, des acteurs intransigeants de la liberté, de la justice, du pluralisme.

Il est temps de conclure.

Balzac, dans son roman « Ursule Mirouet », a écrit que « la gloire d'un bon avocat consiste à gagner de mauvais procès ».

Je ne sais pas s'il faut vous souhaiter beaucoup de mauvais procès.

Mais je vous souhaite en tout cas d'être les bons avocats de grandes causes.

Et puisque nous sommes à la période des vœux, permettez que je vous les adresse, en ce début d'année 2008, à la sénégalaise : « DEWENATI » !